

L'EXPRESS

AVEYRON TARN

**Les éoliennes
de la discorde**

DOSSIER RÉALISÉ PAR : JEAN-LUC FERRÉ
REPORTAGE PHOTO : EMMANUEL GRIMAULT/ANDIA POUR L'EXPRESS
RÉDACTEUR EN CHEF : MICHEL FELTIN-PALAS

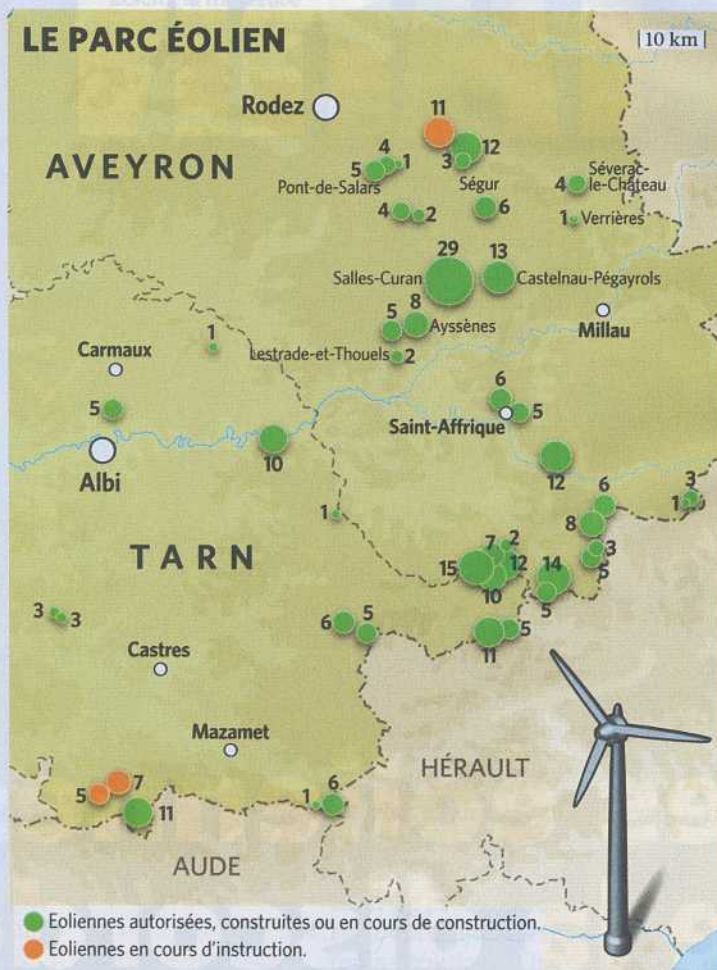
Les éoliennes d

Depuis cinq ans, partisans et opposants des « géantes aux ailes blanches » se livrent dans l'Aveyron et le Tarn à une véritable guerre de tranchées. Avec, dans les deux camps, des discours rodés mais aussi quelques approximations. Décryptage.

JEAN-LUC FERRÉ

Attention, dossier sensible. Ouvrir avec mille et une précautions. Avant de l'aborder, surtout, ne pas oublier de publier un avis de tempête. Ce sujet qui fâche ? Les éoliennes. Leur implantation dans l'Aveyron ou dans le Tarn – deux départements représentant respectivement 60 % et 30 % de la puissance installée en Midi-Pyrénées – déchaîne des vents contraires. Les « forcément pour » face aux « absolument contre ». Prière de choisir son camp. Trop tièdes, s'abstenir.

Pour comprendre la virulence des débats, un rétropédalage s'impose. Dès 2002, l'Aveyron inaugure ses 12 premières machines dans l'arrondissement de Millau. Quatre ans plus tard, les pionnières du Tarn sont installées dans les monts de Lacaune. L'époque est faste pour les promoteurs de l'éolien. Cette énergie renouvelable jouit d'une bonne réputation. Les élus des zones rurales se frottent les mains en pensant aux rentrées fiscales



promises. Le cadre réglementaire est extrêmement souple. La mariée est-elle trop belle ? Benoît Praderie, président de Planète éolienne, fédération d'associations locales de promotion de l'éolien, le

concède : « Certains projets ont été montés en dépit du bon sens, avec des éoliennes proches des habitations ou jetées sur un site comme un mikado, mais ces rares erreurs originelles ne justifient pas le matraquage que subit depuis la filière ! »

De fait, si l'opposition aux éoliennes s'est limitée au départ à quelques maigres associations, elle s'est ensuite bien organisée. « Pour éviter le syndrome Nimby [« not in my backyard » (pas dans mon jardin)], les associations locales ont d'abord cherché du renfort auprès d'organisations nationales comme la fédération Vent de colère !, explique la doctorante en sociologie Laurie Behar, auteur d'une thèse sur le sujet*. Elles ont ainsi acquis une certaine expertise, puis se sont regroupées au sein de collectifs, recrutant plus facilement des membres et revendiquant parfois plus de 1 000 personnes. De quoi peser sur le terrain. »

Agir pour le Lévézou, dans l'Aveyron, ou Toutes nos énergies, dans le Tarn (voir pages suivantes), en lien avec la Fédération environnement durable (FED), née en 2007 et réunissant plus de 800 associations dans l'Hexagone, deve-

e la discorde

loppent un discours parfaitement rodé. En commençant par cibler la méthode des promoteurs. « Les projets grandissent en secret, les citoyens sont mal informés, car on dit aux élus ou aux propriétaires terriens démarchés de se taire pour ne pas réveiller les anti-éoliens », s'énerve Christian Bernard, agriculteur à la lisière de l'Aveyron et du Tarn et cofondateur de Vent de colère ! en 2001.

Des divisions au sein même du mouvement écologiste

La stratégie des opposants se structure ensuite selon deux grands axes : la force du témoignage et la défense du patrimoine naturel. Les premiers arguments sont déclinés par des riverains qui décrivent les nuisances qu'ils jurent subir : le bruit, les effets stroboscopiques des pales, la perte de valeur de leurs biens immobiliers... Les seconds sont d'ordre plus général : l'atteinte aux paysages, le rejet de l'éolien dit « industriel » porté par de grands groupes. « Nous sommes des Indiens face à une frénésie de conquête de la nature, résume Emmanuel Forichon, médecin à la retraite et cofondateur de Toutes nos énergies. Nous nous élevons aussi contre un système où des marchands de vent surfent sur la vague verte pour le profit de leurs multinationales. »

La plupart des opposants le répètent : à l'origine, ils n'étaient pas hostiles à l'éolien. Mais les conditions d'installation et d'exploitation des sites les ont poussés à changer leur fusil d'épaule. « On nous fait croire qu'il s'agit d'une énergie de haute qualité alors que ce n'est qu'une histoire de pognon et une fausse solution pour lut-



« On nous fait croire qu'il s'agit d'une énergie de haute qualité, alors que ce n'est qu'une histoire de pognon et une fausse solution pour lutter contre le réchauffement climatique »

CHRISTIAN BERNARD,

agriculteur à la lisière de l'Aveyron et du Tarn et cofondateur de Vent de colère !

ter contre le réchauffement climatique », mitraille Christian Bernard. Ainsi les « anti » se changent-ils volontiers en « pro ». Défenseurs de la nature, de la sobriété énergétique avant tout. Une connotation plus positive, recherchée jusque dans le nom de leurs organisations, comme la Fédération environnement durable.

Certaines considérations techniques, notamment la « contre-productivité » énergétique d'un éolien « intermittent » (en l'absence de vent), viennent aussi compléter le discours. Lequel se double d'actions juridiques systématiques. « 100 % des permis de construire accordés dans le Tarn et l'Aveyron font l'objet de

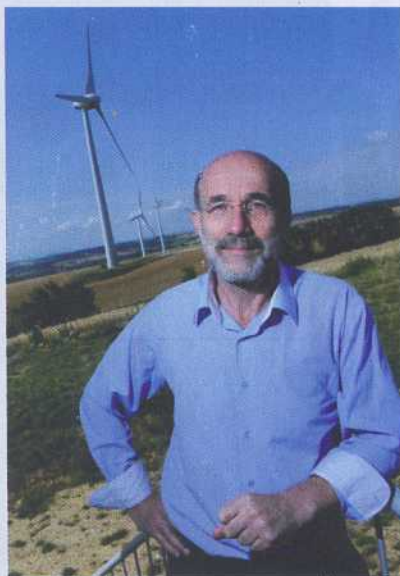
recours en annulation ! » s'insurge le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Conséquence de cet activisme : « Nombre d'élus sont beaucoup plus prudents quand des projets leur sont présentés, souligne Laurie Behar. Ils craignent la zizanie chez leurs administrés et les risques politiques induits. »

L'efficacité des oppositions locales explique en partie le blocage de la situation dans l'Aveyron et, dans une moindre mesure, dans le Tarn. Pour la filière éolienne, la donne s'est également compliquée par un durcissement constant des contraintes législatives et réglementaires : permis de construire et ●●●

●●● enquête publique obligatoires (en 2003), définition de zones spécifiques autorisées par le préfet - zones de développement éolien (ZDE), en 2005 -, règle des cinq mâts au minimum pour les fermes éoliennes et classement au rang d'installations susceptibles de nuire à l'environnement (ICPE, en 2010, avec le Grenelle 2).

« Nous subissons un carcan administratif invraisemblable et unique en Europe, prétend Jean-Luc Sanchez, représentant régional du Syndicat des énergies renouvelables et directeur de développement chez Alstom Power Renewable. Avec les recours souvent abusifs des opposants, les délais de mise en service des parcs atteignent plus de sept ou huit ans. C'est trop pour de nombreuses PME. Si les grands groupes prédominent aujourd'hui, c'est bien parce que la filière développée par des acteurs locaux n'a jamais été soutenue ! »

Comme les « anti- », les pro-éoliens polissent leurs arguments. Ils épinglent ces opposants « souvent menés par des retraités néoruraux qui se paient une carte postale en revenant s'installer à la campagne », ou déplorent que les éoliennes « servent de prétexte à des règlements de comptes politiques locaux ». Autre leitmotiv : l'accusation de manipulations par



« L'absence d'impact est mise en avant par des travaux universitaires à l'étranger »

PAUL NEAU, membre de l'association NégaWatt et responsable d'un bureau d'études environnementales

le lobby du nucléaire. Benoît Praderie refuse de se lancer dans la « controverse sans fin des nuisances », et se borne à constater : « Ailleurs dans le monde, l'éolien se développe, pas chez nous. C'est la France qui a un problème, pas l'éolien. » Membre de l'association NégaWatt et responsable d'un bureau d'études environnementales, Paul Neau pointe, lui, quelques « contrevérités ». « L'intermittence des éoliennes est un faux problème que l'on sait parfaitement gérer, assure le spécialiste. La dépréciation immobilière

est un autre mensonge : aucune étude en France ne la démontre. Au contraire, l'absence d'impact est mise en avant par des travaux universitaires à l'étranger. »

Irréconciliables, les deux camps ? Pas sûr. « Le pire est que, en fait, le débat n'existe pas, assène José Vasquez, coprésident de l'association aveyronnaise Canopée, lieu d'échanges sur les solutions énergétiques alternatives. Il est pour l'heure confisqué. Sur le terrain, les prétendues réunions de concertation ne sont que des séances d'information. L'enquête publique est tout sauf un échange constructif. Les élus ne sont pas à blâmer : l'organisation de la médiation n'est pas dans leurs gènes. Le public, qui manque totalement de culture en matière d'énergie, ne dispose pas de fait des outils permettant de se forger une opinion. »

D'autant que le sujet est très complexe. Il divise d'ailleurs au sein même du mouvement écologiste.

Pour sortir de l'ornière, certains entrevoient la possible émergence d'un éolien plus participatif. « On pourrait revoir les règles du jeu et les mécanismes d'intéressement pour permettre, par exemple, à des citoyens de se regrouper et d'investir dans des parcs ou à des collectivités locales de développer des projets, réfléchit Gérard Onesta, vice-président (Europe Ecologie-les Verts) du conseil régional. De toute façon, exclure l'éolien de notre bouquet énergétique serait absurde. Demain, nous ne pourrions pas nous en passer. »

Vers une indispensable transition énergétique

Et c'est bien là, finalement, l'espoir de la filière. La hausse du prix de l'électricité classique et l'indispensable transition énergétique militent en sa faveur. Certains tablent sur une décision limitant les recours actuels. D'autres osent rêver d'un éolien déclaré d'utilité publique. Le contexte politique, avec un gouvernement théoriquement plus attentif aux énergies renouvelables, paraît plus favorable. Les porteurs de projets se préparent. Depuis quelques mois, les collectifs sont en alerte. La partie est loin d'être terminée. ● J.-L. F.

* « L'influence des savoirs sur la construction des politiques énergétiques : le cas des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées », par Laurie Behar. Université Toulouse-le Mirail (à paraître).

L'OBJECTIF « AMBITIEUX » DE LA RÉGION

Midi-Pyrénées, combien d'éoliennes à l'horizon ? La réponse est encore incertaine, mais des perspectives sont dessinées par le schéma régional prévu par la loi de juillet 2010 (Grenelle 2). Il est élaboré conjointement par la préfecture et le conseil régional. Pour l'énergie éolienne, Midi-Pyrénées disposait au 30 mars 2012 de 384 mégawatts (MW) de puissance raccordée (41 installations). A l'horizon de 2020, le schéma fixe l'objectif « ambitieux » d'une

multiplication par quatre de cette puissance, à 1 600 MW, dont 687 pour le Tarn et 557 pour l'Aveyron. Pour l'atteindre, le schéma définit des zones favorables. Un champ assez large : 286 communes pourraient être concernées dans le Tarn et 180 dans l'Aveyron. « Nous avons beaucoup consulté et débattu avec ceux qui voulaient être ajoutés à ou retirés de cette liste et, de toute façon, les élus sur le terrain gardent la main », assure Françoise Dedieu-Casties, l'élue Europe Ecologie-

les Verts chargée du dossier au conseil régional. Les opposants sont en tout cas vent debout contre ce schéma : « Les avis de nos associations dans les départements n'ont jamais été pris en compte, jure Michel Broncard, vice-président de la Fédération environnement durable. Une fois de plus, nous demandons une évaluation économique et sociale des installations existantes, avant que soient massacrés encore plus nos paysages. » Alerte ouragan confirmée. ●

TARN Tempête sur le parc

Les antiéoliens et quelques élus contestent la nouvelle charte du parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui prévoit un maximum de 300 mâts sur le territoire. Une partie serrée, sur fond de règlements de comptes politiques.

La pancarte orange attire l'œil. « Non à l'éolien industriel », arborent la plupart des habitations que l'on croise sur la petite route serpentant au-dessus de Saint-Amans-Valtoret (Tarn). « La mobilisation est forte dans ces hameaux », se félicite Raymond Alègre. Encore plus fier du panneau trônant à l'entrée du chemin menant à sa maison : celui du parc naturel régional du Haut-Languedoc, rebaptisé « Parc éolien industriel du Haut-Languedoc » grâce à un autocollant judicieusement placé.

Raymond Alègre est devenu l'un des principaux animateurs de la lutte contre les « géantes ailées » sur l'ensemble de cet espace à cheval entre le Tarn et l'Hérault. Il connaît bien son sujet. Ancien professeur dans l'enseignement technique de retour dans son Tarn natal après une longue carrière en Afrique, il s'est promis une retraite active en devenant en 2008 adjoint (sans étiquette) au maire de Saint-Amans-Valtoret, chargé de l'environnement et du tourisme. Il prend alors connaissance d'un projet de zone de développement éolien (ZDE) sur sa commune : une vingtaine de mâts pourraient être installés par la société Valorem.

Sa maison se trouve sur la zone concernée. Aussi Raymond Alègre se montre-t-il aux « ateliers de concertation » mis en place par le promoteur. « On nous cachait bien des choses que j'ai découvertes en prenant contact avec des riverains de parcs existant ailleurs », assure-t-il. En désaccord avec le conseil municipal, il démissionne à la fin de 2009 et rejoint l'Association de réflexion et vigilance sur l'éolien industriel en Haut-Languedoc (Reveihl). Son opposition



« On nous cachait bien des choses que j'ai découvertes en prenant contact avec des riverains de parcs existant ailleurs... »

RAYMOND ALÈGRE, membre de l'Association de réflexion et vigilance sur l'éolien industriel en Haut-Languedoc (Reveihl)

devient acharnée. « Parce que ces dossiers sont menés par des élus et des promoteurs qui font leur cuisine en toute opacité », s'enflamme le bonhomme.

Chez Valorem, le discours est évidemment tout autre. « Quoiqu'on fasse, il existe toujours une opposition intransigeante, souligne Frédéric Petit, responsable du développement en Midi-Pyrénées et dans le Sud-Est. Nous

avons justement joué cartes sur table à Saint-Amans-Valtoret et le projet a été redimensionné à la baisse, avec une dizaine d'éoliennes seulement. » Valorem regrette surtout le délai de quatre ans nécessaire pour simplement boucler le dossier de ZDE qui devrait être bientôt déposé en préfecture. Sur un site proche, à Albine, le permis de construire accordé, puis attaqué, a attendu lui aussi quatre ans avant que le tribunal administratif se prononce cet été. La patience est de rigueur avec l'appel, et éventuellement la saisine du Conseil d'Etat, promise par les opposants.

Sur 121 conseils municipaux, 119 ont voté pour la charte

Sur le parc, tous les projets éoliens sont de fait dans leur ligne de mire. Les dirigeants du parc naturel régional aussi. Coupables d'avoir rédigé une « charte scélérate », selon les anti-éoliens. Ce document de référence régit la vie du parc et sa révision occupe depuis deux ans les 121 communes concernées, dont 57 dans le Tarn. La charte fixe notamment le nombre d'éoliennes tolérées sur le territoire : 300 au maximum. Un plafond insupportable pour les opposants. « Il s'agit d'un parc naturel, pourtant déjà largement touché par plus de 100 éoliennes dans le Tarn, déplore Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos énergies, fédérant 13 associations sur le parc. Est-il illégitime de demander que l'on arrête la casse sur un paysage si magnifique ? »

Daniel Vialelle, président dudit parc et maire (PS) de Saint-Amans-Soult (Tarn), vante pourtant la pondération de la charte en la matière : « Nous avons limité la hauteur des mâts à 125 mètres et divisé par deux leur nombre... »

... par rapport à ce que permettaient les ZDE sur le territoire, souligne-t-il. Et nous avons tenu plus de 180 réunions pour présenter la charte qui a été votée par 119 conseils municipaux. » Il n'empêche. Pour Emmanuel Forichon, « ces élus sont coupés de leurs administrés et recroquevillés sur leurs petits pouvoirs ».

Un seul trouve grâce à ses yeux : Laurent Bonneville,

maire (sans étiquette) de Mazamet (Tarn) et adhérent de la première heure à l'association Reveilh. Son conseil municipal et celui de Lacabarède sont les deux seuls à poser des réserves sur la charte. « Nous voyons, avec notre passé industriel dans le textile, les problèmes de dépollution auxquels nous nous heurtons, explique-t-il. Je ne veux pas vivre la même chose dans quinze ans avec les éoliennes. » Laurent Bonneville ne digère pas non plus que sa commune, la plus peuplée du parc, ne dispose que d'une petite voix et d'un avis seulement consultatif au comité syndical du parc. Il s'est trouvé un allié de circonstance en la personne de Pascal Bugis, maire (UMP) de Castres (Tarn), qui n'est pourtant pas sur le territoire du parc. A la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, le tandem a voté cet hiver contre la charte. Ce refus exclut du parc les autres municipalités de la communauté d'agglomération - dont celle de Daniel Vialette - qui y sont pourtant favorables et qui risquent du coup de perdre le label associé au parc. L'affaire tourne depuis à l'imbroglio juridique et prend surtout des airs de règlements de comptes politiques. Chaque partie reproche à l'autre son « entêtement ». Qui sème le vent... ● J.-L. F.



« Nous avons limité la hauteur des mâts à 125 mètres et divisé leur nombre »

DANIEL VIALETTE,
président
du parc naturel
régional
du Haut-Languedoc
et maire (PS)
de Saint-Amans-
Soult

AVEYRON Vents cont

Sur ce plateau, le débat sur les éoliennes perturbe les relations entre voisins. Les perspectives financières séduisent, les opposants se mobilisent, les élus temporisent... Reportage.

Alerte rouge ! Au printemps dernier, le collectif Agir pour le Lévézou interpelle sur son site Internet et dans la presse les candidats aux élections législatives. Sujet de l'apostrophe : les projets d'éoliennes sur ce plateau perché à plus de 800 mètres d'altitude, au cœur de l'Aveyron. Aux 74 mâts déjà installés le collectif en ajoute 100, qui « pourraient se construire ». Le chiffre claque, tout rond, pour bien marquer les esprits.

C'est que Jean Marty, cheville ouvrière de ce collectif né à la fin de 2008, maîtrise l'art de la communication. Cet agriculteur à la retraite, ancien représentant syndical du Lévézou à la FNSEA, sait comment donner à une opération un fort écho médiatique. « L'information, c'est la clef », lâche-t-il. Intarissable sur l'objectif et la position à adopter pour photographier une éolienne, « surtout pas de loin, sinon elles paraissent toutes petites ». Son combat, il le fonde sur un argument qui fait la spécificité d'Agir pour le Lévézou : « Des incompréhensions et des jalousies naissent forcément entre ceux qui ont des

éoliennes sur leurs terres et les autres, qui souffrent de nuisances. Ces machines brisent le lien social, déjà fragile dans nos campagnes. Or, sans solidarité, en milieu rural, nous ne sommes plus rien. »

Alors Jean Marty collectionne les témoignages. Des riverains de parcs, d'autres, agriculteurs, certains ayant cédé aux sirènes des promoteurs. Comme Jean-Pierre et ses deux éoliennes, chacune lui rapportant 6 000 euros par an. « Mais, si c'était à refaire, j'évitais, jure-t-il. On s'est fait gruger sur le bruit. Certains jours, ça cogne. C'est incontrôlable. » Anne, elle, n'a pas ces inconvénients. Le projet pour lequel elle et son mari, éleveur, avaient signé en 2005 a été annulé par le préfet. « Mais, pendant des mois, les relations se sont tendues avec des voisins. Je n'osais plus sortir. Même les enfants en souffraient. La douleur est retombée, mais elle laisse des traces. »

Ce genre d'histoires, Agir pour le Lévézou en a fait une brochure sur papier glacé, distribuée depuis la fin de 2009 à plus de 10 000 exemplaires. « Un carton, savoure Jean Marty. Nous avons été très présents auprès des gens



« Ces machines brisent le lien social, déjà fragile dans nos campagnes. Or, sans solidarité, en milieu rural, nous ne sommes plus rien »

JEAN MARTY,
membre du collectif
Agir pour le Lévézou

raires sur le Lévézou

pendant deux ans. Maintenant, nous sommes davantage sur le terrain juridique. Mais nous sommes attentifs, car les promoteurs ont recommencé à prospecter, depuis le début de 2012. » D'où les « 100 éoliennes » que le collectif dénonce à l'avance.

A Salles-Curan, en sus des 29 engins en service depuis quatre ans, le collectif en imagine 30 autres, car le transformateur peut accueillir une extension. « Nous avons déjà donné, et je n'ai pas entendu parler d'une pareille possibilité », assure Jean-Louis Grimal, maire (divers droite) de Curan et président de l'association départementale des maires. A Trémouilles, Agir pour le Lévézou évoque 15 mâts de 150 mètres de hauteur : la moitié de la tour Eiffel ! « Des industriels prospectent des particuliers, reconnaît le maire (MoDem) Jean-Marie Daures, mais il est impossible d'annoncer un nombre d'éoliennes à ce stade. » Sur la communauté de communes du canton de Laissac, la définition d'une zone de développement éolien est toujours à l'étude, le collectif anticipant la construction de 22 machines. « Tout cela est encore très hypothétique, plaide Michel Mercadier, agriculteur et maire (sans étiquette) de Gaillac-d'Aveyron, l'un des deux villages favorables au projet. Nous savons très bien que nous allons nous heurter à une levée de boucliers, mais nous avons besoin d'argent et nous n'avons pas le droit d'écarter cette possibilité ni de geler définitivement nos mondes ruraux. Le tourisme ne fait pas tout et, pour l'heure, il ne me semble guère perturbé par les éoliennes. »



« Le tourisme ne fait pas tout et, pour l'heure, il ne me semble guère perturbé par les éoliennes »

MICHEL MERCADIER, agriculteur et maire (sans étiquette) de Gaillac-d'Aveyron.

Tous les maires du département n'affirment pas si clairement leurs choix. Jean-Louis Grimal préfère ménager la chèvre et le chou : « Les "anti" ne sont pas forcément nombreux, mais ils sont très

déterminés. Du coup, les élus sont plus prudents. Et les promoteurs aussi : ils font plus attention à leurs méthodes et recherchent une approche plus consensuelle. » Déléguée du Syndicat des énergies renouvelables dans l'Aveyron depuis des années, Mellyn Massebiau connaît parfaitement les difficultés rencontrées sur le terrain. Mais refuse le défaitisme : « Il faut sortir des querelles de voisinage très prégnantes ici, monter des projets plus lisibles pour tous et se fier au cadre législatif tout de même très contraignant sur lequel les préfets, conscients des abus dans tous les domaines, s'appuient de plus en plus pour autoriser ou non les projets. »

Une diplomate dans la tourmente

Nommée en novembre 2011, la nouvelle préfète, Cécile Pozzo di Borgo, s'est en tout cas prononcée en avril en refusant deux projets (10 mâts au total) et en accordant le permis de construire pour trois autres (17 mâts). « Cette question des éoliennes ne fait pas l'unanimité, même au sein des services de l'Etat, confie-t-elle. Je m'applique donc à trouver le meilleur équilibre possible et à combiner la nécessité des énergies renouvelables et la préservation des paysages. D'ailleurs, pour l'heure, le département compte le même nombre de mâts autorisés et rejetés, 185 très exactement. » La représentante de l'Etat est de toute façon armée pour faire

HAUTE TENSION SUR LE TRANSFORMATEUR

Pour limiter le développement des éoliennes, pourquoi ne pas s'attaquer au réseau de raccordement de l'électricité qu'elles produisent ? Depuis deux ans, les antiéoliens ont décrété la mobilisation générale sur le plateau de Saint-Victor-et-Melviu contre le poste d'évacuation sud-Aveyron annoncé par Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF qui gère la haute et la très haute tension. « L'actuel transformateur de Saint-Victor est saturé et il nous faut prévoir d'absorber la production des énergies renouvelables du sud du département, de l'est du Tarn et du nord de l'Hérault que les schémas régionaux visent à l'horizon 2020 », explique Jean-Marc Perrin, directeur du projet à RTE. Un double transformateur doit donc être construit à 2 kilomètres de Saint-Victor, pour profiter d'une ligne de très haute tension (400 000 volts) déjà existante et permettre ainsi l'adaptation à une potentielle augmentation de production, essentiellement éolienne (entre 1 060 et 1 560 mégawatts). Le collectif Plateau survolté dénonce la « démesure d'un mégatransfo » et l'absence de transparence de RTE. « Nous sommes en phase d'ajustement et nous avons une volonté de concertation large avec tous les acteurs locaux », jure Jean-Marc Perrin. Le maire de Saint-Victor devrait être intéressé. L'été dernier, las de la discorde semée par le projet et des invectives subies, il a préféré se mettre « en marge des discussions ». « Nous allons bientôt présenter un projet plus en détail », promet le responsable de RTE. Les opposants l'attendent de pied ferme. ●

face aux vents contraires. Avant d'arriver à Rodez, elle était ambassadrice de France au Pérou. Une diplomate : cela pourrait être utile. ● J.-L. F.

« La désinformation règne à tous les étages »

Pour la sociologue Marie-Christine Zelem*, spécialiste de la résistance aux changements et à l'innovation, les polémiques sur les éoliennes sont révélatrices du manque de culture des Français en matière d'énergie.

Le développement de l'énergie éolienne suscite énormément de polémiques. Est-ce une spécificité française ?

► Oui. Si l'on met de côté l'énergie hydraulique, l'éolien est l'énergie renouvelable sur laquelle nous avons le plus de recul, environ une dizaine d'années. Promoteurs et antiéoliens s'affrontent donc sur le sujet avec des discours désormais parfaitement élaborés. Au point que l'on arrive à une situation bloquée. Toutes les innovations technologiques suscitent des réactions plus ou moins légitimes. Leur « acceptabilité », comme on dit, dépend surtout de la façon dont elles sont mises en scène. Or, sur l'éolien, on assiste à une désinformation à tous les étages. Il faut dire qu'en France l'opinion publique comme celle des élus – à la différence de l'Allemagne, de l'Espagne ou des pays nordiques – se caractérisent par un manque total de culture en matière d'énergies, renouvelables ou pas, alors que c'est un secteur essentiel pour nos vies. Comme personne n'y comprend rien, le rôle de la communication et de la presse sur ces sujets est fondamental. Mais elles n'aident pas forcément à éclaircir un débat qui se satisfait mal des simplifications médiatiques.

Quelles seraient les solutions pour rendre ces énergies renouvelables plus « acceptables » ?

► Déjà, ne pas partir de ce terme d'« acceptabilité » sociale, qui est plutôt démobilisateur : rendre les choses acceptables implique qu'à

► ALTERNATIVE

Pour Marie-Christine Zelem, la meilleure façon de désamorcer les conflits serait de passer par une directive européenne.



« L'éolien est devenu un excellent objet de controverses politiques »

la base elles ne le sont guère. En sociologie, nous préférons raisonner sur la faisabilité. Comment lever les contraintes qui pèsent généralement sur le développement des énergies renouvelables ? En comblant ce déficit de culture dont je viens de parler. Notamment chez les élus, et plus particulièrement chez les maires des petites communes concernées, souvent démunis en la matière. Il faudrait qu'ils puissent se former à ces questions et en comprendre tous les enjeux. Car, faute de connaissances suffisantes, ils prennent des décisions en fonction de préjugés ou des pressions des uns et des autres. C'est d'autant plus difficile pour eux que les bénéfices environnementaux des énergies renouvelables doivent s'envisager sur le long terme, avec, de surcroît, des projets qui mettent plusieurs années à se concrétiser. Ce problème de la temporalité est majeur. Il se heurte au temps politique. Or l'éolien est devenu un excellent objet de controverses politiques.

Ne faudrait-il pas aussi une plus grande transparence et une réelle participation de tous les acteurs locaux dès l'élaboration des projets ?

► Sur ces sujets, on prône effectivement souvent la démocratie participative. Nos enquêtes prouvent cependant que, même si elle est mise en place assez tôt, celle-ci ne désamorce pas tous les conflits, loin de là. La difficulté d'évaluer au mieux les bénéfices et les inconvénients d'un projet pour tous les acteurs d'un territoire reste entière, et particulièrement en ce qui concerne les bénéfices environnementaux. Du coup, ce sont les intérêts privés ou les éléments négatifs qui priment dans les débats. On pourrait dépassionner ceux-ci en évoquant l'intérêt général ou encore en soulignant, comme le montrent nos enquêtes sur le terrain, que la majorité des populations locales concernées est plutôt favorable à l'éolien. Mais la situation actuelle est arrivée à un tel niveau de blocage que je ne vois plus guère qu'une directive européenne pour définir des règles qui s'imposeraient à tous. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-LUC FERRÉ

* Maître de conférences à l'université de Toulouse-le Mirail (Haute-Garonne) et chercheuse au Centre d'étude et de recherche travail organisation pouvoir (Certop).